

L'écho du CEDAPA

L'information technique pour gagner en autonomie

Développer les systèmes herbagers pour relever les défis de demain

Le CEDAPA, Centre d'Etude pour un Développement Agricole Plus Autonome, regroupe depuis 1982 des agriculteur.rice.s, qui partagent le même objectif : «être le plus autonome possible sur leurs fermes et essaimer sur le territoire».

Aujourd'hui, nos fermes herbagères évoluent avec de nouveaux critères d'exigences propres à chacun, tout en gardant comme socle commun l'efficacité économique, environnementale et sociale. Ainsi, les systèmes herbagers peuvent désormais se décliner sous différentes formes : vèlages groupés de printemps, vèlages groupés d'automne, vèlages toute l'année, monotraite...

A travers nos choix, nous répondons à la fois à nos attentes de paysan.ne.s, mais aussi aux attentes sociétales et aux grands défis de demain.

A côté de nous, un autre monde agricole se développe avec des fermes qui évoluent également mais avec des orientations complètement différentes des nôtres, ce qui pose énormément de questions pour l'avenir de nos fermes herbagères sur les territoires.

Restons vigilants à cette évolution et soyons acteur.rice.s, sur nos territoires, pour le maintien de fermes herbagères à taille humaine.

Continuons à montrer que nos systèmes herbagers autonomes et économes permettent de relever les défis de l'installation et de la transmission, de la lutte contre le changement climatique, de l'amélioration de l'environnement et de la biodiversité ou encore du maintien d'une vitalité sur nos territoires ruraux.

Nos systèmes de production basés sur une recherche constante d'autonomie, d'efficacité économique, environnementale et sociale démontrent depuis presque 40 ans qu'il est possible de répondre aux grands défis de demain autrement que par l'accroissement inconsidéré des moyens de production.

En 2022, le CEDAPA continuera inlassablement la lutte pour une agriculture durable !

Dossier : La PAC pour les nuls



Fabrice Charles, Président du CEDAPA

Une année de pâturage dans le Trégor



Cette année, l'Echo vous propose de suivre Éric Le Parc, éleveur laitier à Cavan, dans le Trégor, un secteur très propice à la pousse de l'herbe. Ce premier témoignage retrace l'évolution de système de la ferme.

Une recherche d'autonomie et d'indépendance

Jeune, Éric avoue n'avoir jamais été attiré par l'agriculture. Cet intérêt a germé lorsqu'il a travaillé en recherche et développement dans une industrie agroalimentaire. C'est en 1998, lorsque sa mère est arrivée à l'âge de la retraite, qu'Éric se lance le challenge de reprendre la ferme familiale, il avait alors 32 ans. « *Finalement, pendant mes années de salariat, je me rendais compte que je voulais être mon propre patron* ». Dès l'installation, son souhait était d'être plus indépendant et d'utiliser moins de produits chimiques : « *mais je n'avais ni les outils ni les techniques pour passer le cap et parfois même on m'en dissuadait par les services environnant le métier* ». La crise du lait de 2009 a été la goutte d'eau qui a fait déborder le vase. « *L'année 2008 avait été favorable sur le prix du lait et malgré cela mon EBE ne progressait pas. J'étais complètement dépendant du prix et des intrants qui me permettaient de faire mon quota. A cette époque, je subissais mon métier, je travaillais beaucoup pour peu de rémunération. J'ai donc voulu voir d'autres systèmes* ». C'est à une porte ouverte sur les alternatives aux produits phytosanitaires qu'Éric entend parler du CEDAPA en échangeant avec des éleveurs. « *Ils m'ont dit "le seul moyen d'être autonome, c'est l'herbe et la maîtrise du pâturage"* ».

Des repères qui changent

« *Mon diagnostic de changement de système m'a permis d'aller au-delà de mes propres limites. J'ai découvert que je pouvais amener les vaches plus loin et arrêter les céréales au profit de l'herbe. Le groupe m'a beaucoup apporté également, on se posait les mêmes questions, et chacun évoluait à son rythme* ». Le changement ne s'est pas fait d'un seul coup et sans hésitation : « *J'ai eu des craintes au début ; on me parlait de faucheuse, de tonne à eau, comme si on revenait en arrière. Et puis on me dit que je ne vais pas faire mon quota... En fait, on change tous mes repères. Puis je commence à comprendre que le résultat n'est pas lié à la quantité de lait mais à la façon dont on le produit. Petit à petit j'ai vu mon rapport marge brute lait sur le produit lait augmenter, ce qui montrait l'efficacité technico-économique du système que je mettais en place. C'était la preuve que malgré la baisse de production, la baisse des charges était bien plus importante.* » En parallèle, Éric a intégré un groupe qui s'intéressait aux alternatives aux antibiotiques.

« L'évolution de mon système m'a apporté beaucoup de sérénité »

Pour s'améliorer, Éric n'hésite pas à se former et à aller voir d'autres fermes. « *C'est en allant voir des fermes qui avaient changé de système avec de bons résultats que je me suis rassuré. Ça me permettait de voir que j'avais des choses à améliorer et d'autres que je maîtrisais* ». Aujourd'hui Éric fait le bilan de son évolution : « *Je suis beaucoup plus serein dans mon métier. Désormais, je fais un métier que j'aime, qui est simple et qui est en accord avec mes convictions. J'ai atteint l'autonomie alimentaire, je n'achète plus rien car j'ai l'herbe nécessaire pour nourrir mon troupeau. L'autonomie décisionnelle est tout aussi importante. Grâce aux formations et aux échanges en journées de groupe, je comprends et maîtrise mes choix techniques, économiques et fiscaux.* » Éric est désormais autonome dans la gestion de la santé de son troupeau. « *Ça fait 10 ans que je me forme, que j'applique et je continue de me perfectionner. J'ai aujourd'hui de nombreux outils (aroma, homéo, acuponcture...) que j'ai appris à utiliser pour résoudre les problèmes de santé de mon troupeau* ».

Une nouvelle transmission en préparation

Éric ne s'arrête pas là, beaucoup de projets sont en cours ou en réflexion pour améliorer son système, et pour faciliter la transmission de la ferme car, d'ici 8 ans Éric aura à son tour l'âge de céder sa ferme : « *j'améliore mon outil de production en le simplifiant, afin de pouvoir le transmettre dans les meilleures conditions et pour que le travail soit réalisable par une seule personne.* »

La ferme en 2021

Exercice du 06/2020 à 05/2021

Pluviométrie moyenne annuelle : environ 1000 mm

1.3 UTH, en bio depuis décembre 2019 et en MAEC SPE depuis 2016

56 ha de SAU : 53 ha en herbe, 3 ha de maïs. 67 ares accessibles en herbe / VL

65 VL à 4 500 L produits

Coût alimentaire : 45 €/ 1000L

0 concentré et 0 correcteur

9 mois d'herbe plat unique en 2021

Frais véto : 52 €/VL

EBE/ 1 000L vendus : 275 €

Éric fait partie du groupe santé animal du Cedapa qui a pour but d'améliorer l'autonomie des éleveur.euse.s en santé animal. Un outil «SECOSA» a été créé à l'issue de ce travail. Pour plus de renseignements, contacter Maxime au CEDAPA.

Cindy Schrader, animatrice CEDAPA

> Céline Boulay remplace Brigitte Tréguier



« Après avoir passé 10 années dans une entreprise de menuiseries en tant qu'assistante en administration des ventes, j'étais à la recherche d'un nouveau challenge professionnel. Je rejoins donc aujourd'hui le CEDAPA pour occuper le poste d'Assistante administrative et comptable ; et je suis ravie d'intégrer l'équipe. »

> Les formations 2022, sur inscriptions

Le catalogue de formations 2022 est disponible sur le site internet du CEDAPA.

Le CEDAPA se mobilise pour vous proposer, tant que possible, des formations gratuites. Nos formations sont majoritairement financées par les fonds Vivéa. **C'est votre présence le jour de la formation qui nous permet de financer ces actions.** Toute annulation de dernière minute pénalise fortement les finances du CEDAPA. Ainsi, pour nous permettre de maintenir la gratuité de nos formations, nous comptons sur vous pour :

- Adhérer au CEDAPA.
- Venir aux formations proposées par le CEDAPA.
- Eviter au maximum les annulations de dernière minute.
- Envoyer des dons au CEDAPA pour nous aider dans nos actions quotidiennes.
- S'abonner à l'Echo du CEDAPA.

Renseignements et inscriptions: 02 96 74 75 50

Petites Annonces

RECHERCHE

Recherche une quinzaine de vaches/génisses herbagères prêtes à vêler ou déjà en lactation pour le printemps 2022.

Recherche deux taureaux pour Mai 2022 au plus tard.

Recherche Tracteur avec Chargeur 80/90 chevaux, 4 cylindres, 5000 heures maximum, toutes marques.

Contact : Rodolphe Boireault, 0687943542

Je viens de céder ma ferme en Ile-et-Vilaine, je suis un ancien adhérent de l'ADAGE. Je recherche minimum 200 h de travail dans une ferme pour le premier trimestre 2022, pour valider mon dernier trimestre avant la retraite. » Secteur Carhaix, Callac, Rostrenen.

Contact: FEUTLAIS Bernard, 07.68.31.05.44

Recherche salarié.e à temps plein à partir du 1er mars 2022. Ferme laitière bio, 85ha et 65 VL situé dans la baie de Saint Briec à Hénon. Profil recherché : personne motivée avec de l'expérience si possible, CDD puis CDI.

Contact : Gaec de la Braize, Pierrick et Véronique Charles : 06.86.26.75.80

Recherche ferme pour un projet Bovin lait d'une trentaine de vaches en système herbager. Idéalement une ferme entre 30 et 40 Ha avec un parcellaire groupé favorisant le pâturage. Souhait d'installation dans les 2 ans, possibilité de s'ajuster selon le calendrier du futur cédant. Secteur recherché: Secteur Côtier Nord ou Sud, à moins de 20Mn d'une grande ville.

Contact: Yoann LE STRAT 0635984030

A VENDRE

Ferme à vendre pour une retraite d'ici 4 ans. Terres à louer - maison en pierres à vendre sur le site. 60 ha-30 ha accessibles - 50 VL en système conventionnel, système herbager, quota laitier de 400 000 L de lait. Actuellement 2 UTH sur la ferme, bâtiments fonctionnels. Commune de Plestin les Grèves, en bordure de route sur l'axe Morlaix-Lannion. Potentiel pour développer la vente directe.

Contact : ROPARZ Yvon, 06.66.14.99.64

Recherche des personnes intéressées pour récupérer le broyat de landes et dunes de Pléneuf-Val-André qui comprendra principalement des fougères, des ronces et des ajoncs pour faire du compost ou du paillage. La distance de livraison convenue avec l'entreprise est de 30 km autour du lieu du chantier.

Contact : Estelle PORCHER technicienne en charge de l'aménagement et de la gestion des sites naturels du secteur d'Erquy / Fréhel. 02.96.62.50.87

Rejoignez-nous sur Facebook !



Facebook.com/CEDAPA

La PAC pour les nuls

À l'heure où des négociations pour la future programmation de la PAC 2023 sont encore en cours, voici quelques fondamentaux sur les différents dispositifs qui constitueront cette PAC, afin que vous puissiez réfléchir à son application sur votre ferme.

Une PAC, deux piliers

Tout d'abord, la PAC compte 2 piliers. Le 1er pilier est le plus connu, car il touche directement tous les agriculteurs. Les fonds dédiés à ce 1er pilier sont nettement supérieurs à ceux du 2ème, puisqu'ils représentent 77 % du budget de la PAC en France. Le schéma ci-contre détaille les différents dispositifs d'aide de ces 2 piliers.

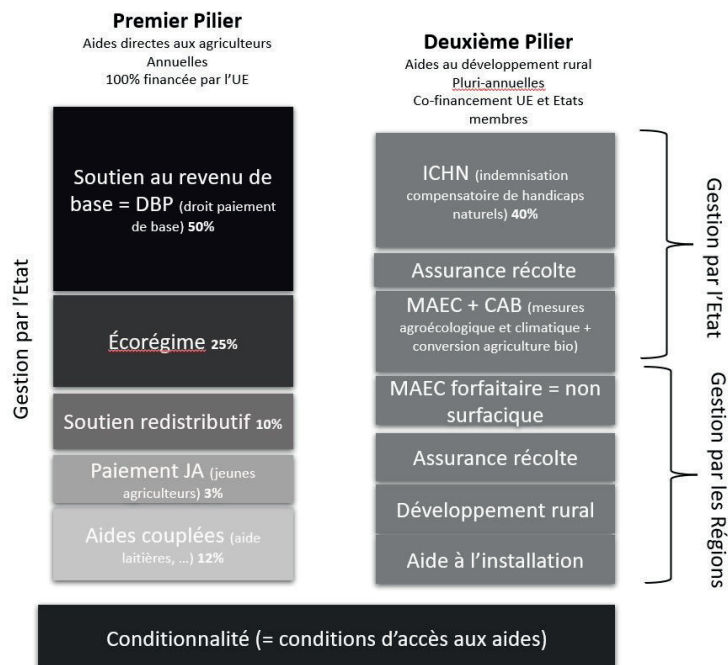
Les dispositifs d'aides du 1er pilier

Ce premier pilier est financé en totalité par des fonds européens et c'est l'Etat qui a la gestion de ces dispositifs.

Le **Droit au Paiement de Base (DPB)** est versé en fonction du nombre de DPB et de surfaces détenues par les agriculteurs. Un DPB est un montant d'aide affecté à un hectare, par exemple, si vous avez 60 ha, vous ne pouvez activer que 60 DPB. En 2020, en moyenne un DPB valait 114€/ha.

Le **Paiement redistributif**, ou soutien redistributif est un montant, d'environ 50 €/ha, reversé aux fermes sur les 52 premiers ha, en complément des DPB. Il vise à valoriser les productions à forte valeur ajoutée ou génératrices d'emploi, sur des petites fermes.

Le **Paiement JA** (jeunes agriculteurs) est octroyé aux JA en compléments des DPB et du paiement redistributif dans la limite des 34 premiers DPB activés sur la ferme. Le montant est fixé par l'Etat, selon l'enveloppe disponible et la demande. Le JA doit respecter quelques critères pour demander ces aides (âge, 1ère installation, parcours professionnel et prévisionnel économique).



Zoom sur l'éco-régime

L'éco-régime remplace le « Paiement vert » de l'actuelle PAC. Il vise à accompagner la transition agroécologique. C'est une aide facultative qui n'est plus liée au montant du DPB.

Pour rappel le paiement vert était basé sur la diversification de l'assolement, 5% de surface d'intérêt écologique (SIE) dans la SAU et le maintien du niveau de prairies permanentes (PP) à l'échelle régionale.

	Voie des pratiques de gestion agroécologiques					Voie de la certification environnementale		Voie des éléments favorable à la biodiversité	Montant de rémunération
Pratiques rémunérées	Diversification des cultures		Maintien des prairies permanentes non labourées		Couverture végétales de l'inter-rang		Certifications de l'exploitation	% IAE / SAU IAE = infrastructures agro-écologiques	
Niveau supérieur	5 points	ou	Ratio 90%	ou	Ratio 90%	ou	BIO ou HVE	Ratio 10%	76 €/ha
Niveau standard	4 points	ou	Ratio 80%	ou	Ratio 75% (3 rangs sur 4)	ou	Certification CE2+	Ratio 7%	54 €/ha
Complément	Bonus haie (6% au minimum de haie sur la SAU et certification de gestion durable des haies)							Non cumulable avec la voie biodiversité	+7 €/ha

Trois voies d'accès existent pour toucher les aides de l'Eco-régime. Chaque voie comporte un niveau standard, rémunéré à hauteur de 54 €/ha et un niveau plus ambitieux, le niveau supérieur, rémunéré à 76 €/ha. Le tableau précédent indique les 3 voies, par lesquelles vous pourrez accéder au paiement des éco-régimes.

Les 4 dispositifs d'aide précédemment décrits (DPB, paiement redistributif, paiement JA et éco-régime) sont indépendants des productions, on parle d'**aides découplées**. En réalité, les DPB sur chaque exploitation dépendent encore d'une valeur historique, celle des DPU (Droit Paiement Unique, dont le montant était dépendant de la culture mise en place). Aujourd'hui la valeur des DPB est soumise à la convergence interne, c'est-à-dire que certains voient la valeur unitaire de leur DPB augmenter tandis que d'autres voient la valeur diminuer pour tendre vers un montant commun à tous les hectares français.

Les aides couplées sont des aides attribuées directement en fonction d'une production. L'ABL (aide bovin laitier) et l'ABA (aide bovin allaitant) appartiennent à ce dispositif. D'autres productions reçoivent des aides couplées comme les ovins, les caprins, les légumineuses, le blé dur, les pommes de terre féculé, les tomates transformation, le houblon et le maraîchage.

Les dispositifs d'aides du 2ème pilier

Les 3 dispositifs suivants sont gérés par l'Etat :

L'ICHN (Indemnisation Compensatoire de Handicaps Naturels) est une aide qui vient soutenir les agriculteurs installés dans des territoires où les conditions de productions sont plus difficiles qu'ailleurs, du fait de contraintes naturelles. Ce dispositif représente 40 % du montant dédié au 2ème pilier en France, et ne concerne aucun territoire en Bretagne.

L'assurance récolte peut être octroyée aux agriculteurs qui ont souscrit une assurance multirisque climatique couvrant leurs récoltes de l'année en cours.

MAEC et CAB (Mesure Agroécologique et Climatique et Aide à la Conversion à l'agriculture Biologique). Elles visent à accompagner la **transition agroécologique** des fermes. Pour 2023, L'Etat reprend aux Régions l'autorité de gestion sur ces mesures, il détermine les cahiers des charges et les budgets.

Plusieurs cahiers des charges de MAEC ont déjà été élaborés par le Ministère de l'Agriculture. 3 enjeux sont définis : eau, biodiversité, et climat/sol/bien-être animal. Les MAEC sont soit des mesures « système », qui engagent la totalité de la ferme soit des mesures « localisées ».

Les MAEC forfaitaires, l'assurance récolte, l'aide à l'installation et le développement rural sont quant à elles gérées par la Région.

La MAEC forfaitaire. Le mot forfaitaire est ici utilisé en opposition à surfacique, c'est-à-dire que le montant d'aide n'est pas fixé à l'hectare. Toutes les mesures surfaciques seront désormais gérées par l'Etat. Ces MAEC forfaitaires devront permettre la transition des pratiques, la transition bas carbone et devront être des mesures « système ».

Le cahier des charges et les montants d'aide seront fixés par les Régions qui porteront « leur » MAEC forfaitaire. La Région Bretagne souhaite proposer une MAEC Bassin Algues Vertes comprenant des indicateurs « eau, gestion de la fertilisation, couverture, réduction des herbicides, grandes cultures ».

La Région prend en charge une partie de la cotisation d'assurance multirisque.

Elle portera également des mesures sur l'aide aux nouveaux installés, les critères restent encore à définir.

Le développement rural. Les outils mis en place dans ce dispositif devront permettre le développement territorial et la coopération : émergence de groupes opérationnels et financements de leurs projets, coopération pour la commercialisation, le développement et la certification, la coopération pour le renouvellement des générations, le développement de l'accès à la formation, ...

Une conditionnalité renforcée

Pour pouvoir toucher des aides, chaque agriculteur doit répondre aux exigences des Bonnes Conditions Agricoles et Environnementales (BCAE), encore appelée conditionnalité de la PAC. La conditionnalité c'est par exemple : BCAE1 le maintien du ratio de PP au niveau régional, BCAE2 la gestion minimale des sols, interdiction de labour sur les sols gorgés d'eau, BCAE 7 la diversification des cultures et BCAE 8 avoir 4% d'éléments favorables à la biodiversité ou 7 % de surface d'intérêt écologique.

Une PAC « de la stabilité » pour 2023

Au moment où nous rédigeons cet article, le PSN (Plan Stratégique National) rédigé par l'Etat, a été envoyé aux Régions afin qu'elles apportent leur contribution sur les mesures qu'elles devront gérer. C'est pourquoi un travail politique est mené par le Réseau CIVAM Breton afin de défendre des mesures agro-environnementales ambitieuses dans le second pilier.

Cette future programmation 2023 est parfois nommée « PAC de la Stabilité », car elle présente finalement assez peu de changements par rapport à la programmation précédente et paraît peu ambitieuse. Par exemple, d'après le Ministre de l'agriculture, les éco-régimes devront être applicables à « tout le monde ».

Le Réseau CIVAM, au travers de la Plateforme Pour une autre PAC ; a été confronté à un Ministère im-

perméable à ses propositions concrètes pour la programmation 2023. Aujourd'hui encore, des rapports, comme celui de l'Autorité environnementale, estiment que les enjeux environnementaux ne sont pas suffisamment pris en compte dans le PSN français.

Autre aspect de cette future PAC, elle soutiendra la transition et non le maintien d'une agriculture durable. Si vous vous posez la question du devenir de la MAEC SPE (système polyculture élevage), un cahier des charges MAEC géré par l'Etat a été rédigé, sous le nom de « MAEC Climat-Bien-être animal-Autonomie fourragère pour les herbivores », là encore il semblerait que les ambitions ne soient pas à la hauteur, et qu'aucun critère ne porte sur le bien-être animal.

Des négociations sont en cours sur certains critères, affaire à suivre...

Hélène Coatmelec, animatrice Cedapa

> Technique

Contention des bovins, la sécurité avant tout !

Un bovin est fait pour vivre en groupe, la majorité des accidents ont lieu lorsqu'un bovin est seul et se sent vulnérable. C'est donc en situation d'isolement lors de vêlage, de maladie, de blessure ou de divagation qu'il faut être prudent. Marcel Jolivel, éleveur-formateur est intervenu pour le CEDAPA sur la contention des bovins. De par son expérience en élevage allaitant, puis laitier depuis 2017, il conseille de prendre un maximum de précautions lors de la manipulation des bovins, même laitiers. Pour lui, la sécurité passe par la connaissance du comportement de l'animal pour ne pas se mettre en difficulté, mais aussi par un bon aménagement de la contention et une bonne maîtrise des nœuds.

Quelques notions sur le comportement des bovins, la vue...

Un bovin voit différemment que l'humain. Il perçoit comme nous ce qui est devant lui, sauf lorsqu'il est énervé, il ne voit plus rien. De côté, il voit comme lorsque l'on a un œil fermé. Une vache ne voit rien derrière elle. Les couleurs vives et le contraste clair-obscur est gênant pour elle, son œil mettra 6 fois plus de temps à s'adapter au changement de luminosité. Cela peut, par exemple, créer des bouchons à l'entrée du bâtiment un jour ensoleillé avec des animaux qui n'ont pas l'habitude de rentrer au bâtiment.

...L'ouïe et l'odorat

Les bovins sont également sensibles aux bruits, surtout aigus, tout comme aux odeurs : « Une voix grave rassure alors qu'une voix aiguë excite. Une vache a un odorat plus développé que nous. Les individus se reconnaissent entre eux par l'odeur, c'est ainsi que le taureau reconnaît une vache en chaleur. Toute nouvelle senteur les perturbe.

L'odeur du liquide amniotique est répulsive, sauf pour la vache qui a mise bas. C'est donc rare qu'une vache allaitante adopte un autre petit que le sien. L'instinct maternel se déclenche lorsque la vache sent l'odeur du liquide amniotique, ce qui peut être le cas avant le vêlage. C'est pourquoi il est nécessaire d'être prudent à cette période, surtout avec les allaitantes. Un bovin peut sentir que vous êtes stressé ou que vous avez peur en 10 secondes. Il faut donc essayer de comprendre comment fonctionne le bovin pour bien le déplacer et le manipuler, sans stress. » rappel Marcel Jolivel.

La relation Homme-animal

Le comportement d'un individu est fortement héréditaire, environ autant que la production laitière. « Or chez certaines races bovines, notamment chez les allaitantes, cet indicateur n'a pas été suffisamment sélectionné, ce qui a donné des animaux très vifs ». Cependant, il y a trois périodes clés d'interventions possibles pour masquer ce défaut de caractère ou de comportement

qui peut faire gagner du temps de présence auprès des bovins.

« La première période est lors des premiers mois de la vie du veau. Ils ont un bon contact avec l'éleveur.euse qui leur apporte le lait tous les jours, c'est souvent pour cela que les laitiers sont plus dociles.

La deuxième période est au sevrage, c'est un moment difficile pour le veau et la vache. Passer du temps avec le veau à cette période permet de créer un lien avec lui et limite l'expression du caractère vif du veau, même une fois adulte ». C'est pourquoi Marcel préconise un sevrage net avec la mère, l'idéal est de mettre les veaux dans un bâtiment différent de celui des vaches, pour que l'éleveur.euse se substitue à la mère. A cela il ajoute : « Il ne faut pas faire quelque chose de traumatisant au veau durant cette période, préférez le faire quelques jours avant.

Enfin il est possible de rendre plus docile la vache en lui apportant de l'aide à son premier vêlage. »

Déplacer un lot d'animaux

Il ne faut pas travailler sur un animal seul. La présence de congénères est rassurante. Pour déplacer un lot à pied d'un endroit à un autre, il faut laisser au moins 5 individus du même âge pendant au moins 30 min pour qu'une hiérarchie se crée avant le déplacement.

Approcher un animal en liberté

Il est conseillé d'approcher l'animal par le côté, en regardant au-dessus du dos. Pour faire avancer ou reculer le bovin, il faut se positionner face à l'épaule, en prenant assez de distance pour éviter d'entrer dans la zone de sécurité de l'animal. *« Pour le faire reculer, décalez-vous un peu vers la tête, et à l'inverse vers la croupe de l'animal pour le faire avancer ».*

Attraper et attacher un animal en sécurité



« En contention, on évite ce qui est douloureux et stressant car les bovins ont de la mémoire. On ne surprend pas, on n'étrangle pas, on n'attache pas à la base des cornes et on n'utilise pas le nez car c'est douloureux. » insiste l'éleveur. « Pour éviter le stress de la

contention, il faut un nœud d'arrêt adapté à la taille de l'encolure pour éviter l'étranglement.

Il faut balancer la corde avant de la lancer, de cette façon l'animal ne sait pas quand je vais la lancer. Une fois la corde autour du cou de l'animal, on ne commence à tirer sur la corde que lorsque l'on est sûr de sa force et de son point d'ancrage avec un frein. C'est important pour que le bovin ne sache pas que j'ai moins de force que lui. Le nœud de frein est le premier à réaliser sur un point d'ancrage vertical. Faites-le assez bas pour éviter qu'il ne s'étrangle. Le frein sert à bloquer l'animal depuis un point fixe lorsqu'il tire sur la corde.

Faites avancer l'animal en vous positionnant vers l'arrière-train, tout en raccourcissant la corde pour l'amener le plus près possible de la barrière. Ensuite, profitez d'avoir une corde assez longue pour l'attacher avec un nœud de barre, en dehors de la zone de mouvement de l'animal. Ainsi vous aurez les mains libres pour l'approcher ».



Une fois l'animal attaché, il est possible de l'approcher par le côté. « éviter de le fixer du regard, pour ne pas qu'il se sente agressé. Puis dès que possible, vous vous adossez à lui, c'est là que vous risquez le moins d'accident. Si vous êtes confiant, vous

pouvez poser votre main sur l'épi dorsal pour le rassurer avant toute intervention ». Pour réaliser des soins sur la tête de votre bovin, Marcel conseille le licol buccal.

Pour plus de précisions sur la contention, vous pouvez consulter le site internet de la MSA, plusieurs brochures et manuels sur les nœuds et les aménagements sont disponibles. Si vous êtes intéressé par une formation, contactez le CEDAPA.



Le courlis cendré, entre vasières et prairies

Avez-vous déjà vu cet oiseau ? Sur le littoral ou dans l'une de vos prairies humides ? Munie de son long bec, le courlis cendré est un oiseau bien présent en Bretagne, mais différentes menaces pèsent sur lui et plus particulièrement sur les couples nicheurs.

Un oiseau présent sur le littoral une majorité de l'année

Le courlis cendré est reconnaissable par son long bec courbé vers le bas pouvant atteindre 15 cm et son plumage brun – roux, strié de noir. Cet oiseau migrateur eurasiatique, est présent en France pour hiverner, le long du littoral Atlantique et de la mer du Nord. Il fréquente principalement les baies, les estuaires et les prairies arrières littorales. Les mâles sont légèrement plus petits que les femelles, atteignant en moyenne 60 cm de haut, et pouvant dépasser le kilo. Sa longévité est estimée à 30 ans. Se nourrissant principalement de petits invertébrés vivant dans la vase, le sable ou la terre, et équipé de pattes plus ou moins longues, le courlis cendré fait partie des oiseaux appelés « limicoles ».

C'est un oiseau qui vit majoritairement en groupe et qui est très farouche, au moindre risque de danger, il alerte ses congénères par son cri : « coou hi » d'où vient son nom.



Un nidificateur qui se rarifie

En période de reproduction, dès la fin février, les couples s'isolent dans les terres. Pour séduire la femelle, le mâle émet un chant sonore pendant son vol nuptial. Lors de la période de nidification, entre fin avril et début juillet, les oiseaux nichent essentiellement dans les landes, les marais, les prés humides, et les prairies de fauches.

Le nid est construit sommairement de quelques herbes sèches déposées à même le sol. Générale-

ment la ponte est composée de 4 œufs.

Cependant, l'artificialisation, le drainage, le boisement des prairies, la mise en culture des terres et la mécanisation d'avril à juillet sont des menaces pour les couvées. La diminution des surfaces en prairie au profit des cultures a par exemple provoqué la disparition de l'espèce en Alsace, les prairies inondables ayant été transformées en champs de maïs. Le drainage, asséchant les prairies, limite également les secteurs propices à la nidification. En Bretagne, la population de courlis nicheurs est passée de 100 à 30 couples en 20 ans. La majorité des couples de nicheurs est située dans les Monts d'Arrée. Ainsi, améliorer la reproduction est la priorité pour assurer la survie de l'espèce sur l'ensemble du territoire.

Des leviers pour favoriser la reproduction de l'espèce

Des mesures agri-environnementales ont été développées en 2015. L'une d'elles rémunère la pratique de fauche tardive sur les zones de nidification du Courlis cendré. Sur les réserves naturelles des landes du Cragou et du Vergam dans les Monts d'Arrée, les habitats sont gérés de façon à favoriser la présence du Courlis cendré. La mise en place du pâturage maintient les milieux ouverts et apporte de la ressource alimentaire pour les oisillons grâce aux mouches et insectes coprophages décomposant les bouses.

Cindy Schrader, animatrice CEDAPA

L'écho du CEDAPA (bimestriel)

2 avenue du Chalutier Sans Pitié, BP 332, 22193 Plérin cedex
02.96.74.75.50 ou cedapa@orange.fr. Directeur de la publication : Fabrice Charles
Comité de rédaction : Elisabeth Beuzit, Amaury Lechien, Olivier Josset, Collet Yannis, Pierre Queniat.
Animation, coordination et mise en forme : Cindy Schrader
Abonnements, expéditions : Céline Boulay
Impression : Roudenn Grafik, ZA des Longs Réages, BP 467, 22194 Plérin cedex.
N° de commission paritaire : 04121 G 88535 - ISSN : 2649-8049

Je m'abonne à l'écho

Nom :

Prénom :

Adresse :

CP : Commune :

Profession :

Je m'abonne pour :

	1 an 6 numéros	2 ans 12 numéros
--	-------------------	---------------------

Adhérents / étudiants	23 €	35 €
-----------------------	------	------

Non adhérents / établissements scolaires	32 €	55 €
--	------	------

Soutien, entreprises	45 €	70 €
----------------------	------	------

Adhésion Cedapa	100 €	
-----------------	-------	--

Bulletin d'abonnement à retourner avec le règlement à l'ordre du Cedapa à l'adresse :

L'écho du Cedapa - BP 332 - 22193 PLERIN cedex

☐ J'ai besoin d'une facture



Côtes d'Armor
le Département

